



Commune de Les Choux
Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Municipal du
04 avril 2019

Séance ordinaire
Membres en exercice : 09
Membres présents : 08

L'an deux mil dix-neuf le quatre avril à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Conseil Municipal, sous la présidence de M. BONGIBAUT Didier, Maire.

Etaient présents :
M. BONGIBAUT Didier, Maire,
Mmes : HAMON Marie-Laure, BALLANGER Cécile, MARQUES Nadine.
Mrs : PLANCQ André, RIGAL Lionel, DUREVILLE Arnaud, MENOUVRIER Pascal.

Excusée :
Mme WILHELM Bertille.

En ouverture de séance, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 14 mars 2019.

1. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018 annexe lotissement Clos de la Petite Sologne II de Madame la Trésorière Principale.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter l'ensemble des pièces budgétaires de l'exercice 2018 du budget annexe lotissement Clos de la Petite Sologne II, approuve le compte de gestion présenté par Madame ROUSSELOT, Trésorière principale, visé et certifié par l'ordonnateur conforme à ses écritures.

2. Approbation du compte administratif 2018 annexe lotissement Clos de la Petite Sologne II.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur RIGAL Lionel, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif 2018 de la commune dressé et présenté par Monsieur Le Maire, lui donne acte de la présentation du compte administratif du Budget Principal 2018 annexe lotissement Clos de la Petite Sologne II.

Constate les identités de valeur avec les comptes de gestion respectifs tant sur les reports, le résultat, le bilan des entrées et des sorties, les débits et crédits portés aux différents comptes et les restes à réaliser,
Vote et arrête du résultat définitif.

3. Approbation du budget annexe 2019 lotissement Clos de la Petite Sologne II.

Après présentation complète du Budget Principal, le Conseil Municipal prend acte et approuve l'équilibre budgétaire 2019 arrêté comme suit :

Budget Annexe	
Section de fonctionnement	442 023.07 €
Section d'investissement	420 038.61 €
Équilibre global	862 061.68 €

4. Fond d'Unité Logement (FUL) – Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental du Loiret pilote le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié Logement (FUL) regroupant le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques.

Le financement de ces fonds est assuré par le Départements, auquel peuvent s'associer les communes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :
De ne pas participer au financement du FUL 2019.
De ne pas participer au financement du FAJ 2019.

5. Remplacement du tableau électrique de la Mairie.

Suite au projet de remplacement du tableau électrique de la Mairie, M. le Maire propose le choix de l'entreprise SEGIMA pour effectuer les travaux, pour un montant de 849.66 euros H.T.

Le Conseil Municipal après délibération :

Approuve le choix de l'entreprise SEGIMA pour effectuer les travaux de remplacement du tableau électrique de la Mairie, pour un montant total de 849.66 euros H.T.

Et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.

6. Remplacement des plateaux des tables à la cantine scolaire.

Suite au projet de remplacement des plateaux des 15 tables de la cantine scolaire, M. le Maire propose le choix de l'entreprise BARILLET pour effectuer la commande, pour un montant de 2 010.71 euros H.T.

Le Conseil Municipal après délibération :

Approuve le choix de l'entreprise BARILLET pour effectuer la commande des plateaux des 15 tables de la cantine scolaire, pour un montant total de 2 010.71 euros H.T.

Et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.

7. Aménagement des trottoirs rue de Langesse et rue de la Forêt.

Suite au projet d'aménagement des trottoirs rue de Langesse et rue de la Forêt, M. le Maire propose le choix de l'entreprise VAUVELLE pour effectuer les travaux, pour un montant total de 24 808.50 euros H.T.

Le Conseil Municipal après délibération :

Approuve le choix de l'entreprise VAUVELLE pour l'aménagement des trottoirs rue de Langesse et rue de la Forêt, pour un montant total de 24 808.50 euros H.T.

Et autorise M. le Maire à signer le devis correspondant.

Fin de séance à 21heures

Le Maire

Didier BONGIBAUT

